

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00162

Numéro SIREN : 425 112 711

Nom ou dénomination : ARMEMENT KERSINY

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt 8883

- 5 SEP. 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise :		ARMEMENT KERSINY SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		4 rue des Orangers 64700 HENDAYE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 2 5 1 1 2 7 1 1 0 0 0 2 2					
		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 1 7					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AP		AG		
		Fonds commercial (1)	AM		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 477 190	AQ	1 364 365	112 825
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	320 319	AS	314 997	5 322
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 263	AU	2 263	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	305	CV		305
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	1 800 077	BK	1 681 625	118 452	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	125 949	BY		125 949
		Autres créances (3)	BZ	87 151	CA		87 151
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	976 641	CG		976 641
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 642	CI		3 642
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	1 193 383	CK		1 193 383	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 993 461	1A	1 681 625	1 311 836	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
		Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ARMEMENT KERSINY SAS

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	153 708	FE	2 069 311	FF	2 223 019
		services *	FG	5 325	FH		FI	5 325
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	159 033	FK	2 069 311	FL	2 228 344
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	38
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 228 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 075 153
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	17 702
	Salaires et traitements *						FY	715 242
	Charges sociales (10)						FZ	48 902
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	65 572
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 801
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 924 371
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	304 011	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	847
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	847	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	847	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	304 858	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ARMEMENT KERSINY SAS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	975		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	24 930		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	25 905		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	10 980		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	10 980		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	14 926	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	102 987	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 255 134	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 038 338	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	216 797	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 489	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
QP SUBV INVEST RESULTAT		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
PRODUIT S/EX ANTERIEUR			24 930			
CHARGES S/EX ANTERIEUR		837				
CHARGES S/ EX ANTERIEUR JAVIER P EXPORT		10 143				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ARMEMENT KERSINY SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	609 796	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	844 378	KQ		KR	23 017
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	320 319	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 263	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	1 776 756	LO		LP	23 017
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U	305	8V		8W		
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV		
TOTAL IV						LQ	305	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	1 777 061	OH		OJ	23 017	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	609 796
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH	867 394
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	320 319
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT	2 263
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG		NH	1 799 772
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7
Autres participations						IO		OX		OY	305	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		
TOTAL IV						I3		NJ		NK	305	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK		OL	1 800 077	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD-2017

Exercice N clos le -3-1-0-3-2-0-1-7-

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ARMEMENT KERSINY SASNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ARMEMENT KERSINY SAS</u>	Néant ☐ *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	609 796	PN		PO		PQ	609 796
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	692 949	PW	61 621	PX		PY	754 569
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	311 045	QA	3 951	QB		QC	314 997
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 263	QM		QN		QO	2 263
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 616 053	QV	65 572	QW		QX	1 681 625
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 616 053	ØP	65 572	ØQ		ØR	1 681 625

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des modifications concernant cette schéma sont demandées dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ARMEMENT KERSINY SASNéant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
Provisions pour dépréciation	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
	Sur stocks et en cours	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur comptes clients	6N		6P		6R		6S	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6T		6U		6V		6W	
	TOTAL III	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7B		TY		TZ		UA	
		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		— d'exploitation		UE		UF			
		— financières		UG		UH			
		— exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ARMEMENT KERSINY SAS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	125 949		125 949						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	7 600		7 600						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	45 155		45 155						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	34 396		34 396						
	Charges constatées d'avance			VS	3 642		3 642						
	TOTAUX			VT	216 742	VU	216 742	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	71 214		71 214							
Personnel et comptes rattachés			8C	120 397		120 397							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	36 118		36 118							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 399		2 399							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 853		25 853							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	31 234		31 234							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	287 215	VZ	287 215							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : ARMEMENT KERSINY SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/10/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	216 797	
			de son conjoint				WB		
			moins part déductible *				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17	102 987
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	10 143	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	329 927	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine TF (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	329 927		XJ		
		déficit (II moins I)		ZL			XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							XO		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	329 927				

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2017
Extension

ARMEMENT KERSINY SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ARMEMENT KERSINY SAS</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ARMEMENT KERSINY SAS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	221 735		– Autres réserves	ZD	221 735				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	221 735		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	221 735			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT	138 591			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 3 000						XQ	3 878			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	48 119			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	334 523			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 24 719						ST	550 043			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 075 153			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 482			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	16 220			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	17 702			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	235 588			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP	12			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Designation de l'entreprise : ARMEMENT KERSINY SASNéant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES*, MOINS-VALUES*

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(10)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B) (Ventilation par taux)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ARMEMENT KERSINY SAS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **ARMEMENT KERSINY SAS**

Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sevés-0* bis du CGI) .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sevés-0* du CGI) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sevés-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sevés-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ARMEMENT KERSINY SAS</u>	Néant ☒ *
---	---

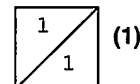
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01042016 et clos le : 31032017		Durée en nombre de mois		1	2																	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																						
SIREN :		Dénomination :																				
I - Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises	OA																					
Production vendue - Biens	OB	2 223 019																				
Production vendue - Services	OC	5 325																				
Production stockée	OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF																					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	38																				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 1		OM	2 228 382																			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON																					
Variation de stocks (marchandises)	OO																					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 071 276																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	878																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 801																				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
TOTAL 2		OJ	1 073 954																			
III - Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	1 154 428																		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEIF)		SA	1 154 428																			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	2 228 344																			
Période de référence	GY	0	1	/	0	4	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	0	3	/	2	0	1	7
Date de cessation	HR			/			/								/							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																						

Néant ☐ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032017

N° SIRET 4 2 5 1 1 2 7 1 1 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARMEMENT KERSINY SAS

ADRESSE (voie) 4 rue des Orangers

CODE POSTAL 64700 VILLE HENDAYE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PITA LOPEZ Prénom(s) JAVIER
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2500
Naissance : Date 24/05/1962 N° Département La Coruña Commune Naron Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31032017

N° SIRET

4 2 5 1 1 2 7 1 1 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARMEMENT KERSINY SAS

ADRESSE (voie)

4 rue des Orangers

CODE POSTAL

64700

VILLE

HENDAYE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042016	et clos le	31032017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ARMEMENT KERSINY SAS 4 rue des Orangers 64700 HENDAYE			
SIRET	4 2 5 1 1 2 7 1 1 0 0 0 2 2	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
		05 59 20 49 30	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	PECHE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	291 807	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit	
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W						
dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater</i> X						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
@com Bayonne Espace ARGIA Le Forum n°33 64100 BAYONNE	
Tél: 05.59.57.50.50	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 27062017 Lieu: HENDAYE
	Qualité et nom du signataire: JAVIER PITA LOPEZ
	Signature: Président
Tél:	

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ARMEMENT KERSINY SAS
Adresse 4 rue des Orangers 64700 HENDAYE

du 01/04/2016
au 31/03/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017... (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice . 2017... ⑩	368 396
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	322 323

Nom et qualité du signataire JAVIER PITA LOPEZ
Président

À HENDAYE, le 27/06/2017
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(2017)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

ARMEMENT KERSINY SAS

[illegible]

[illegible]

SOCIETE :

n° compte	Livraison ou prestations	Montant	Personne concernée
604 101	Prestations créée par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 301	Fournitures navales par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	18	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 311	Achats de caisses par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
621 100	Personnel détaché par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	49 119	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 201	Commissions sur ventes en Espagne facturées par la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	221 290	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 631	Honoraires divers	526	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 801	Services externes	300	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
626 201	Frais de téléphone par la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	633	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
701 911	Ventes de poissons facturées à PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	0	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO

PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO S.L.

271 886

RECAP

Commissions sur ventes
Personnel détaché
Divers

221 290
49 119
1 477
271 886

SOCIETE :

n° compte	Livraison ou prestations	Montant	Personne concernée
604 101	Prestations créée par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 301	Fournitures navales par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	18	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 311	Achats de caisses par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
621 100	Personnel détaché par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	49 119	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 201	Commissions sur ventes en Espagne facturées par la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	221 290	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 631	Honoraires divers	526	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 801	Services externes	300	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
626 201	Frais de téléphone par la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	633	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
701 911	Ventes de poissons facturées à PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	0	Javier PITA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO

PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO S.L.

271 886

RECAP

Commissions sur ventes
Personnel détaché
Divers

221 290
49 119
1 477

271 886

n° compte	Livraison ou prestations	Montant	Personne concernée
604 101	Prestations créée par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 301	Fournitures navales par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	18	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 311	Achats de caisses par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
621 100	Personnel détaché par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	49 119	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 201	Commissions sur ventes en Espagne facturées par la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	221 290	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 631	Honoraires divers	526	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 801	Services externes	300	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
626 201	Frais de téléphone par la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	633	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
701 911	Ventes de poissons facturées à PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	0	Javier PITTA LOPEZ président de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO

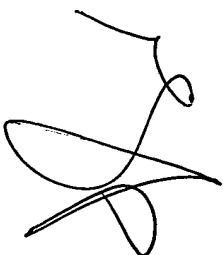
PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO S.L.

271 886

RECAP

Commissions sur ventes
Personnel détaché
Divers

221 290
49 119
1 477
271 886



n° compte	Livraison ou prestations	Montant	Personne concernée
604 101	Prestations cr��e par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 301	Fournitures navales par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	18	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
606 311	Achats de caisses par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO		Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
621 100	Personnel d��tach�� par PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	49 119	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 201	Commissions sur ventes en Espagne factur��es par la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	221 290	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 631	Honoraires divers	526	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
622 801	Services externes	300	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
626 201	Frais de t��l��phone par la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	633	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO
701 911	Ventes de poissons factur��es �� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO	0	Javier PIT�� LOPEZ pr��sident de ARMEMENT KERSINY et administrateur unique de la soci��t�� PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO

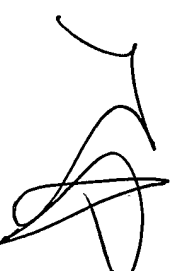
PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO S.L.

271 886

RECAP

Commissions sur ventes
Personnel d  tach  
Divers

221 290
49 119
1 477
271 886



ARMEMENT KERSINY

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social : HENDAYE (64700) – 4, Rue des Orangers

RCS BAYONNE N° 425 112 711

RAPPORT DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Le soussigné Javier PITA LOPEZ, président de la SAS ARMEMENT KERSINY a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2017, établi le présent rapport de gestion.

I - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au cours de l'exercice clos le 31/03/2017 le chiffre d'affaire s'est élevé à 2.228.344 € contre 2.506.318 €, soit une baisse de 11,08 %.

II - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Le chiffre d'affaire s'élève à 2.228.344 € contre 2.506.318 € en 2016, on constate une baisse de 11,08 % entre les deux exercices.

Le total des produits d'exportation s'élève à 2.228.384 € contre 2.519.628 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 11,55 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent 1.924.371 € contre 2.116.115 € en 2016, soit une baisse de 9,05 %.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à hauteur de 304.011 € contre 403.513 € pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principaux postes des Charges d'exploitation sont les suivants :

- Autres achats et charges externes :	1.075.153 €
- Impôts taxes et versements assimilés :	17.702 €
- Salaires et traitements :	715.242 €
- Charges sociales :	48.902 €
- Dotations aux amortissements sur immobilisations :	65.572 €

Le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 mars 2017 ressort bénéficiaire à 304.858 € contre 407.483 € pour l'exercice précédent, dont un résultat financier positif à hauteur de 847 € pour 2017.

Le résultat exceptionnel, quant à lui, ressort bénéficiaire à 14.926 € contre un résultat déficitaire de 85.160 € pour l'exercice précédent.



Compte tenu des éléments ci-dessus, et de l'impôt sur les bénéfices à hauteurs de ... ,
Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 216.797 € contre 221.735 € pour
l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le total du bilan de la société s'élevait à 1.311.835 € pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le bilan peut être résumé comme suit :

A l'actif :

Immobilisations : valeur nette 118.452 € contre 161.007 pour 2016.

Actif circulant : 1.193.383 € contre 979 863 € pour 2016, dont :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| • Clients et comptes rattachés : | 125.949 € |
| • Autres créances : | 87.151 € |
| • Disponibilités : | 976.641 € |
| • Charges constatées d'avance : | 3.642 € |

Au passif :

La situation nette est positive à hauteur de 1.024.620 €, dont le bénéfice net de l'exercice de 216.797 €.

La Passif exigible s'élevant à 287.215 € est inférieur à l'Actif circulant (1.193.383 €).

Les composantes en sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Dettes fournisseurs et comptes rattachés : | 71.214 € |
| • Dettes fiscales et sociales : | 184.767 € |
| • Autres dettes : | 31.234 € |

III - ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

IV - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique difficile dans ce secteur d'activité et malgré l'évolution favorable du prix du carburant les perspectives demeurent incertaines.

V - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

NEANT

VI – FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEAN

VII – PARTICIPATIONS RECIPROQUES

NEANT

VIII - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice clos le 31 Mars 2017 se solde par un bénéfice d'un montant de 216.797 €, l'affectation du résultat est la suivante :

Distribution de dividendes à hauteur de 235.295 € :

- Distribution du bénéfice pour 216.797 €
- Prélèvement au poste « Autres Réserves » pour 18.498 € (ce poste se soldant désormais à hauteur de 716.137 €).

IX - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément à la Loi, il rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende en cours des trois derniers exercices.

XI – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

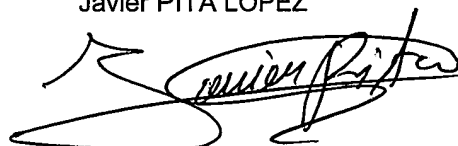
En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition du solde des dettes fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices, par date de facture (en K€):

(en K euros)	DÉTTES FOURNISSEURS					
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours	
	Au 31/03/16	Au 31/03/17	Au 31/03/16	Au 31/03/17	Au 31/03/16	Au 31/03/17
Total	100	85	18	13	10	(65)

XII - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société ne comprenant qu'un seul associé, les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et le Président sont mentionnée au registre des décisions (article L. 227-10 4^{ème} alinéa).

Le Président Associé Unique
Javier PITA LOPEZ



ARMEMENT KERSINY

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social : HENDAYE (64700) – Rue des Orangers

RCS BAYONNE N° 425 112 711

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 Août 2017

L'an deux mille dix-sept

Le 16 Août 2017 à 11 heures

Monsieur Javier Pita Lopez, actionnaire unique Président de la société ARMEMENT KERSINY, société par actions simplifiée unipersonnelle, a pris les décisions ci-après relatives à :

- Lecture du rapport du Président sur les comptes et résultat de l'exercice social clôturé le 31 MARS 2017
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes et des résultats
- Affectation des résultats
- Ratification des conventions relevant de l'article L 227- 10 du Code de Commerce

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION.

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2017, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 216.796 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'actionnaire unique prenant acte de ce que les résultats de l'exercice clôturé le 31 Mars 2017 se soldent par un Bénéfice de 216.797 €, décide de la distribution d'une somme de 235.295 € de la manière suivante :

- Distribution du bénéfice à hauteur de 216.797 €
- Prélèvement sur le poste « Autres Réserves » à hauteur de 18.498 €

 Ce dividende sera mis en paiement en une fois ce jour.

Il fera l'objet d'un prélèvement à la source à hauteur de 15% au titre de la retenue à la source sur revenus de source Française distribués à des non-résidents selon l'article 119 bis 2 du Code Général des Impôts, le BOI RPPM RCM 30 30 30 20 et la Convention entre la République Française et le Royaume d'Espagne.

Cette retenue à la source est libératrice d'impôt conformément à l'article 199 quater A du Code Général des Impôts et de la Convention entre la République Française et le Royaume d'Espagne.

La société déposera une déclaration 2777 avant le 15/09/2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, l'actionnaire unique prend acte des conventions et en autorise la poursuite pour l'avenir.

*Sté PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO: Mr Javier PITA LOPEZ
administrateur unique de la société PESCADOS Y MARISCOS EL BARCO et
Président de ARMEMENT KERSINY :
Facturation de personnel : 49.119 €
Frais divers : 1.477 €
Facturation de commission sur ventes : 221.886 €*

De plus, l' A.G. autorise la nouvelle convention à savoir :

- rémunération de Monsieur Javier PITA LOPEZ : la somme mensuelle de 2.685 € brut.

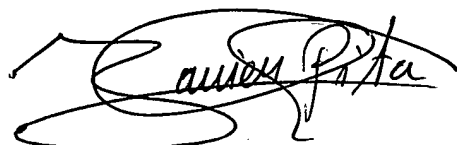
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal en vue des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 12H.



EXEMPLAIRE GREFFE



AGB

AUDIT GEORGES BARRERE

C commissaire
aux comptes

ARMEMENT KERSINY

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €

4, rue des Orangers – 64700 HENDAYE

RCS BAYONNE 425 112 711

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2017



AGB

Sas Audit Georges Barrère

Sté de commissariat aux comptes

Membre de la Cie Régionale de Pau

66, allées Marins – 64100 Bayonne

Tel.: 05.59.52.81.62 – Fax.: 05.59.63.92.89



SAS ARMEMENT KERSINY

Siège social : 4, rue des Orangers – 64700 Hendaye

Capital social : 40.000 Euros

Rcs : Bayonne 425 112 711

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

*
* *

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur:

- ✚ le contrôle des comptes annuels de la SAS ARMEMENT KERSINY, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✚ la justification de nos appréciations,
- ✚ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes

annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

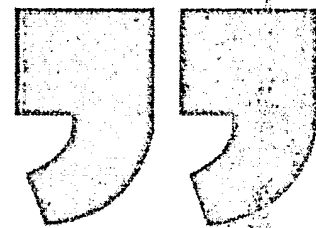
Fait à Bayonne, le 13 septembre 2017

Le commissaire aux comptes

AUDIT GEORGES BARRERE

Marcel Barrère

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marcel Barrère', written over a circular stamp or seal.



ARMEMENT KERSINY SAS

4 rue des Orangers
64700 HENDAYE

COMPTES ANNUELS

du 01/04/2016 au 31/03/2017



ARMEMENT KERSINY SAS

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	1 477 190	1 364 365	112 825	151 429	- 38 604
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320 319	314 997	5 322	9 274	- 3 952
Autres immobilisations corporelles	2 263	2 263			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	305		305	305	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 800 077	1 681 625	118 452	161 007	- 42 555
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	125 949		125 949	82 188	43 761
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	34 396		34 396	10 748	23 648
. Personnel	7 600		7 600		7 600
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	45 155		45 155	2 371	42 784
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	976 641		976 641	867 445	109 196
Charges constatées d'avance	3 642		3 642	17 111	- 13 469
TOTAL (II)	1 193 383		1 193 383	979 863	- 213 520
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 993 461	1 681 625	1 311 836	1 140 871	- 170 965

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	40 000	40 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	4 000	4 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	734 635	512 900	221 735
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	216 797	221 735	- 4 938
Subventions d'investissement	29 188	41 159	- 11 971
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 024 620	819 794	204 826
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
· Emprunts			
· Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
· Divers			
· Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 214	144 131	- 72 917
Dettes fiscales et sociales			
· Personnel	120 397	27 628	92 769
· Organismes sociaux	36 118	30 538	5 580
· Etat, impôts sur les bénéfices	2 399	41 124	- 38 725
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
· Etat, obligations cautionnées			
· Autres impôts, taxes et assimilés	25 853	28 192	- 2 339
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	31 234	49 464	- 18 230
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	287 215	321 077	- 33 862
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 311 836	1 140 871	170 965

ARMEMENT KERSINY SAS

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens	153 708	2 069 311	2 223 019	2 500 436	- 277 417 -11,09
Production vendue services	5 325		5 325	5 882	- 557 -9,47
Chiffres d'affaires Nets	159 033	2 069 311	2 228 344	2 506 318	- 277 974 -11,09
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues				13 200	- 13 200 -100
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transfert de charges				110	- 110 -100
Autres produits		38	38	0	38 N/S
Total des produits d'exploitation		2 228 382	2 228 382	2 519 628	- 291 246 -11,56
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes		1 075 153	1 075 153	1 619 766	- 544 613 -33,62
Impôts, taxes et versements assimilés		17 702	17 702	21 345	- 3 643 -17,07
Salaires et traitements		715 242	715 242	343 669	371 573 108,12
Charges sociales		48 902	48 902	54 977	- 6 075 -11,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations		65 572	65 572	76 344	- 10 772 -14,11
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges		1 801	1 801	13	1 788 N/S
Total des charges d'exploitation		1 924 371	1 924 371	2 116 115	- 191 744 -9,06
RESULTAT EXPLOITATION		304 011	304 011	403 513	- 99 502 -24,66
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations		847	847	3 970	- 3 123 -78,66
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises financ. sur dépréc. et prov., transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers		847	847	3 970	- 3 123 -78,66
Dotations financières aux amort., dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER		847	847	3 970	- 3 123 -78,66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		304 858	304 858	407 483	- 102 625 -25,19

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	975		975	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 930	23 788	1 142	4,80
Reprises except. sur dépréc. et provisions, transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	25 905	23 788	2 117	8,90
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 980	108 949	- 97 969	-89,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except. aux amort., dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles	10 980	108 949	- 97 969	-89,92
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 926	-85 160	100 086	117,53
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	102 987	100 588	2 399	2,38
Total des Produits	2 255 134	2 547 386	- 292 252	-11,47
Total des charges	2 038 338	2 325 651	- 287 313	-12,35
RESULTAT NET	216 797	221 735	- 4 938	-2,23
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ARMEMENT KERSINY SAS

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 311 835,53 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 216 796,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/06/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

Actif circulant**- Stocks :**

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque le cours du jour ou la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 800 077 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 776 756	23 017		1 799 772
Immobilisations corporelles	305			305
TOTAL	1 777 061	23 017		1 800 077

Amortissements et dépréciations d'actif = 1 681 625 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 616 053	65 572		1 681 625
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 616 053	65 572		1 681 625

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Acquisitions	609 796	609 796	0	10 ans
Amenagement du navire (au debut)	867 394	754 569	112 825	de 3 à 10 ans
Materiel d'armement (au debut)	109 821	104 498	5 322	de 4 à 5 ans
Materiel de peche (au debut)	16 287	16 287	0	de 3 à 10 ans
Materiel de peche (acquisitions)	194 211	194 211	0	de 3 à 5 ans
Mobilier (acquisitions)	2 263	2 263	0	10 ans
TOTAL	1 799 772	1 681 625	118 147	

Etat des créances = 216 742 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	216 742	216 742	
TOTAL	216 742	216 742	

Charges constatées d'avance = 3 642 €uros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 40 000 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	16,00	40 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	16,00	40 000

Etat des dettes = 287 215 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	71 214	71 214		
Dettes fiscales & sociales	184 767	184 767		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	31 234	31 234		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	287 215	287 215		

Charges à payer par postes du bilan = 8 265 Euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 363
Dettes fiscales & sociales	3 902
Autres dettes	
TOTAL	8 265

Annexe aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Information sur le compte de résultat***

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

Effectif et engagements au titre des indemnités de départ à la retraite

L'effectif de l'entreprise est de 0, l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés, jugé non significatif, n'a pas été calculé.

Annexe aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 3 642 €uros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	3 642
TOTAL	3 642

Charges à payer = 8 265 €uros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(408100)	4 363
TOTAL	4 363

Dettes fiscales et sociales	Montant
Autres charges à payer(438600)	1 985
Autres impôts et taxes à payer(448600)	1 917
TOTAL	3 902

FIMATEx

Société en Nom Collectif au capital de 1.000 €

Siège Social :

1, rue Pierre Rectoran

64100 - BAYONNE

Tel : 06.80.13.34.52

Fax: 05.35.46.81.68

E.MAIL : fimatex@neuf.fr

Nos Réf :

ARMEMENT KERSINY

4 rue des Orangers

64700 - HENDAYE

Vos Réf :

Bayonne, le 4 décembre 2017.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

1 Avenue Marie Anne de Neubourg

64100 - BAYONNE

Monsieur le Greffier,

~~Je vous prie de trouver ci-inclus le dossier d'approbation des comptes au~~
31/03/2017 de la SAS ARMEMENT KERSINY.

Ci-joint également un chèque de **47,98** euros à votre ordre.

Merci de m'adresser le récépissé de dépôt ainsi que votre facture.

D'avance je vous en remercie.

Votre bien dévoué

